

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200303-D_03_03_2020_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2020

Délibération n°03-03-2020-043

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 3 mars 2020*

Date de convocation	26 février 2020
Date d'affichage	26 février 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	46 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 3 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Jacky TACHEAU), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER, M. Pierre BOULARD, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Gaëtan THOMAS), Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Jacky TACHEAU (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

Secrétaire de séance : M. Dominique EDON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

OPAH : SUBVENTION AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de la communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de la communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 9 mai 2019,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 30 décembre 2019 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'autorisation de programme modifiée 17-02 AP OPAH 3917 relative aux subventions d'investissement aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu le rapport du Président présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'aménagement numérique,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
Monsieur Jacky LOISEAU (Duneau)	Energie	Très Modeste	12 614 €	11 956 €	11 502 €	1 196 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame Alice BARTEAU (La Ferté-Bernard)	Energie et Autonomie	Modeste	28 608 €	17 098 €	7 045 €	1 710 € + 3 420 € = 5 130 €	10% Plafonnés à 3 000 € + 20% Plafonnés à 4 000
Madame Marie-Rose JOUBERT (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très Modeste	15 000 €	13 405 €	5 631 €	3 352 €	25% plafonnés à 4 500 €
Madame AMELOT Nicole (La Ferté-Bernard)	Energie	Modeste	10 021 €	9 279 €	5 622 €	928 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame PATRY Ginette (Saint Aubin des Coudrais)	Autonomie	Très modeste	9 984 €	8 524 €	6 531 €	1 633 €	25% Plafonnés à 4 500 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Monsieur et Madame LETOURNEUR (Cherré-Au)	Autonomie	Très modeste	11 209 €	10 219,60 €	7 373 €	2 555 €	25% Plafonnés à 4 500 €
Monsieur et Madame YZON Benoit (Lamnay)	Energie	Modeste	22 928 €	20 000 €	14 673 €	2 000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur VALLEE Lucien (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Modeste	5 914 €	5 377 €	5 788 €	1 076 €	20% Plafonnés à 4 000
Madame NIEL Gisèle (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très modeste	11 571 €	10 160 €	7 092 €	2 540 €	25% plafonnés à 4 500 €
TOTAL			127 849 €	106 018,60 €	71 257 €	20 410 €	

DECIDE d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

VALIDE le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 3 mars 2020

Pour extrait conforme
Le 13 mars 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU

